Compte-rendu du CSE Siège

27 & 28 novembre 2018

la cgt
france•tv
Siège
•1•2•3•4•5•Ô
franceinfo:

CSE ORDINAIRE DU 27 & 28 NOVEMBRE 2018

Management par le stress, ressources humaines déshumanisées, souffrance au travail, organisations pathogènes… En ouverture de séance, les Organisations Syndicales ont dénoncé le climat social détestable qui mine les salarié-e-s et les collectifs de travail.

Illustration concrète de cette « crise sociale rampante », la grève à l'appel de la CGT, Fo et Cfdt, à laquelle ont été acculés le 27 novembre les salarié-e-s des plateaux du Siège.

Alertes, saisines, la direction est restée sourde aux demandes de ces salarié-e-s, en surcharge de travail, devant enchaîner la fabrication de 4 émissions en une seule journée.

Sa seule réaction aura été de contourner le droit de grève.

Le déni semble être la marque de fabrique de cette direction qui poursuit les réorganisations, les déménagements, les changements de métiers, la perte de repères, sans mesurer la souffrance au travail, plaie vive au sein de l'entreprise et ce, à la veille d'une restructuration qui s'annonce d'une grande ampleur.

L'Accord sur la Qualité de la Vie au travail (QVT) doit servir d'outil pour contrer cette dégradation inquiétante du climat social.

Pour lire le préambule CGT du 27 novembre 2018, cliquez ici ☞

Vos élu-e-s CGT

Malika Aït-Ouakli, François Badaire, Rafaèle Bourgier, Marc Chauvelot, Laurent Debruyne, Claudine Gilbert, Claude Gueneau, Marie Jo Larabi, Eric Laumonier, Michela Law, Boris Muffolini, Geoffroy Pariszot, Sophie Pignal, Aurélie Schiller, Gérard Tuscher

Point 1 – Information/Consultation sur le projet de modification de l'organisation de la Direction Générale Déléguée à l'Antenne et aux Programmes (DGDAP)

Le projet est porté par le numéro 2 de l'entreprise, Takis Candilis.

Il prévoit de passer d'une organisation par chaîne, à une organisation par grandes unités de programmes qui fourniront des antennes linéaires (la télé traditionnelle) et numériques (Slash, France.tv, etc.).

Cette transformation doit permettre de répondre à la mutation des usages, en premier lieu les jeunes, qui consomment du contenu vidéo ailleurs que sur la télé traditionnelle.

Aujourd'hui 16 millions de Français ont accès à une offre de VOD (vidéo à la demande) et la plateforme Netflix gagne 100 000 nouveaux abonnés chaque mois, alors que les audiences de la télé s'érodent.

M. Candilis évoque l'hémorragie de 2 millions de téléspectateurs qui ont déserté le prime time le weekend.

En face la consommation des programmes de FTV sur les plateformes progresse régulièrement : 1,1 millions de personnes se connectent au replay chaque jour et le succès de Franceinfo, 1ère plateforme d'information de France n'est plus à démontrer.

650 personnes de la DGDAP sont concernées directement, mais l'impact s'étend bien au-delà.

Les déménagements vers Eos, le Ponant ou MFTV concerneront en réalité 900 salariés au Siège.

Les changements de métiers toucheront 10% du collectif concerné, soit 65 personnes.

Tout cela aura nécessairement des conséquences sur la santé et les conditions de travail.

Depuis la première présentation des grandes lignes du projet en juin devant le CCE, la direction a réuni les équipes de la DGDAP au sein de 29 ateliers participatifs.

Elle a lancé un questionnaire auquel 484 salarié-e-s de la direction concernée ont répondu.

La direction veut aller vite.

Elle affirme que la réorganisation se fera « à iso effectifs ».

Tout l'enjeu pour les élu-e-s est de réussir à peser pour ajuster les projets au fur et à mesure, là où, auparavant, ils disposaient du temps pour mener des expertises et avoir une vision fine des conséquences sur les salarié-e-s et l'activité.

La nouvelle organisation doit se mettre en place au 2 janvier prochain.

Une présentation plus détaillée des aménagements transitoires sera faite lors de la prochaine séance du CSE Siège du 7 décembre.

Les retours au Siège dans des locaux réaménagés sont prévus pour le dernier trimestre 2019 et premier trimestre 2020.

Compte tenu de l'ampleur du projet, l'accord d'aménagement du calendrier de consultation a prévu une commission de suivi qui doit permettre de poursuivre les débats lors du déploiement de la réorganisation jusqu'en septembre 2020.

Point 2 – Information sur l'extension du système de vidéo protection par ajout de caméras au parking du Siège de la MFTV

La directrice de la sûreté et nouvelle responsable de sécurité du bâtiment et des accès, présente le point.

L'implantation des caméras permettra de renforcer la surveillance des véhicules suite à des nombreuses dégradations.

Les parkings sécurisés (reportages -1 et -2) verront leurs accès inventoriés pour réduire l'accès aux personnes qui ne devraient pas y être.

La durée de garde de 30 jours des images ne peut être augmentée, faute de serveur de stockage suffisant.

En revanche il est prévu de "geler" ces images en cas de dépôt de plainte.

30 caméras sont déjà implantées autour des accès du parking de France Télévisions.

24 caméras supplémentaires seront installées entre les 3 étages de parking.

En cas de dégradation dans le parking, la direction rappelle que les victimes doivent porter plainte auprès du commissariat du 15ème arrondissement (possibilité de prendre RDV) pour pouvoir mettre en route les assurances.

Point 3 – Information/Consultation sur la Dérogation du Temps de Travail relative au Dakar 2019

Le Dakar aura lieu du 7 au 17 janvier 2019, pendant 10 jours, soit 3 de moins que l'an dernier.

L'épreuve se déroule dans un seul et unique pays : le Pérou.

Au niveau éditorial, les émissions seront retransmises par France 2, France 3 et France 4 :

« **Le Dakar** » : un décrochage de 40 minutes en direct sur France 4 de 20h à 20h40.

« ***Le Journal du Dakar*** » : une prise d'antenne de 6 minutes sur France 3 juste après « Tout le Sport » vers 20h45.

Le « ***Bivouac*** » : cette émission de 26 minutes sera enregistrée dans les conditions du direct et diffusée sur France 2 en troisième partie de soirée.

21 salariés de France Télévisions travailleront sur l'événement, soit 4 de moins que l'an dernier.

La direction le justifie par la diminution du temps d'antenne ; pour autant, elle assure qu'il n'est pas question d'en demander plus aux équipes sur place.

La direction affirme que le temps de trajet sera divisé par 2.

4 transferts de nuit en bus sont prévus dans des conditions moins inconfortables (couchage à 180°)… Les autres nuits se feront à l'hôtel.

Les élu-e-s ont adopté une résolution (à lire ici) actant le dépassement du temps de travail sous réserve de présentation du réalisé.

Point 4 – Information sur le projet de regroupements hiérarchiques de services de la Direction des Reportages et des Moyens de l'Information

Réorganisation, réorganisation de la réorganisation…

Le mouvement perpétuel semble être devenu la clé du management à FTV.

Cette fois, c'est au tour de la Direction des Reportages et des Moyens de l'Information (DRMI).

La direction a présenté son projet destiné à « *s'adapter aux nouveaux enjeux, à créer une meilleure cohérence et à proposer une optimisation des fonctionnements*».

La réorganisation vise à regrouper hiérarchiquement plusieurs services en 3 pôles d'activité :

- montage et infographie,
- coordination, motards et bureau de production
- prise de son et vidéo-mobile.

Le tout sans changer l'organisation des services et à effectifs constants.

Rapprochement de l'infographie et du montage

Il s'agirait d'optimiser la création purement infographique (dont la réalité augmentée) et de transférer une partie des tâches les plus simples et les plus répétitives (déjà réalisées par des monteurs aux Sports ou à la Chaîne Info) vers le montage. Un sujet de tension en perspective.

Les monteurs itinérants n'auront plus d'ordinateur affecté.

Dans un but d'économie, la direction souhaite mutualiser les outils.

Les monteurs auront donc un temps de vérification et de réglage de leur machine avant chaque mission, ce qui ralentira les départs et risque de mettre en péril la bonne marche des missions de reportage.

Les élu-e-s ont du mal à être convaincus par les avantages de cette nouvelle organisation.

Point 5 – Point d'information sur la mise en œuvre et le déploiement du schéma de développement des activités des moyens internes de fabrication

Les nominations se poursuivent à « *la Fabrique* », nouvelle appellation de l'outil de fabrication de FTV.

L'actuel directeur adjoint de la Direction des Reportages et des Moyens de l'Information va exercer de nouvelles fonctions au sein des MIF, à la commande clients.

11 groupes de travail ont été lancés le 5 mars, 42 réunions ont eu lieu.

La clôture est prévue fin 2018.

Le groupe dédié aux investissements dans les cars lourds poursuivra ses travaux au-delà.

L'achat du terrain à Bois d'Arcy pour le hub de la vidéo-mobile a été confié à une société privée qui se chargera de la construction des bâtiments.

Livraison prévue à l'été 2019.

La direction affirme que la planification continuera de se faire en proximité.

Elle se veut rassurante.

Même si la bascule de la nouvelle organisation se fait au 1er janvier 2019, il n'y aura pas de « *big bang* ».

Point 6 – Désignation du rapporteur de la CSSCT et du rapporteur de la Commission Economique -Structure du Siège de France Télévisions

- *Laurent Debruyne* a été élu rapporteur de la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT)
- *Claude Gueneau* a été élu rapporteur de la Commission économie structure

Point 7 – Information/Consultation (recueil de l'avis) sur le projet de licenciement d'une salariée suite à l'inaptitude

Les élu-e-s se sont opposé-e-s au projet de licenciement d'une salariée en inaptitude partielle à laquelle aucune proposition de reclassement n'a été faite.

Point 8 Information/Consultation (recueil de l'avis) sur 10 projets de licenciement suite à l'inaptitude totale

La CGT a souligné que certains problèmes de santé ont été aggravés par des situations de souffrance au travail, comme des mises à l'écart ou des déqualifications.

La CGT demande à la direction une meilleure prise en compte des carrières et un accompagnement plus attentionné des salarié-e-s en difficulté.

La présidente affirme qu'elle a personnellement accompagné 3 cas.

Pour les élu-e-s, la forte augmentation du nombre d'inaptitudes et de temps partiels thérapeutiques est un signe de la dégradation des conditions de travail.

Paris, Issy-les-Moulineaux, Vaise, le 28 novembre 2018

CGT France télévisions Siège
Bureau A210
7 Esplanade Henri de France
75907 Paris cedex 15
cgt.siege@francetv.fr
01.56.22.47.04

Prochain CSE
6 & 7 décembre 2018

D'ici là, vos élu-e-s CGT, se tiennent à votre disposition.